

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°57/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **22 septembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT** Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Philippe **MANTERO**.

Procurations : Mme Martine **BLACHE** (pouvoir à M. Sébastien **BLACHE**), M. Jean-Louis **ANDREU** (pouvoir à M. Franck **BRON**), M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à Mme Pauline **BRON**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Florian **DANGELO** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : MISE EN CONFORMITE DES RESEaux EU-EP RUE AIME PINEL – MAITRISE D'ŒUVRE.

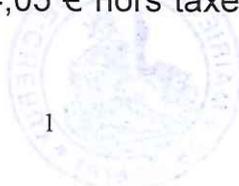
Exposé du Maire

En 2020, la commune a lancé un programme de travaux pour la mise en conformité de ses réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Cette démarche consiste à créer des réseaux séparatifs, permettant de ne pas mélanger les eaux usées avec les eaux de ruissellement.

En effet, le Préfet de l'Isère a imposé aux communes de l'agglomération de se mettre en conformité avec la réglementation, au vu de l'état des réseaux existants.

A ce jour, la commune a déjà réalisé ces travaux sur la rue du Travail, sur la rue Giffard, sur le boulevard Gindre Duchavany et sur le quartier du Petit Paris (rue Neyret, rue de la Liberté).

La dernière phase de travaux concerne la rue Aimé Pinel et un projet a été établi pour un montant de 2.030.474,05 € hors taxes, répartis en trois secteurs distincts, à savoir :



- Secteur 1 (Les Aubépinés - rue Pasteur) 608.029,50 € HT.
- Secteur 2 (Rue Pasteur - Bd des Collèges) 1.046.630,25 € HT.
- Secteur 3 (Lot. Le Bosquet – Impasse Pinel) 295.649,00 € HT.

Les travaux du secteur 3 comprendront également le coût du chemisage des réseaux existants, soit 80.165,30 € hors taxes qui se rajouteront au montant précité.

Les travaux prévus sur la rue Aimé Pinel n'étant pas prévus dans le programme initial de remise en conformité des réseaux, il convient de prévoir un maître d'œuvre pour leur suivi.

Nous vous proposons de confier au bureau d'études MONTMASSON qui a suivi l'ensemble des travaux de mise en conformité des réseaux, une mission de maîtrise d'œuvre qui comprendra les éléments suivants pour chacun des secteurs :

- Etude de projet (PRO).
- Assistance à passation des contrats de travaux (ACT).
- Contrôle des plans d'exécution (VISA).
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET).
- Assistance aux opérations de réception des travaux (AOR).

Le coût de cette mission est de 94.320 € hors taxes.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Attribue au bureau d'études MONTMASSON une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de **94.320 € HT**, soit 113.184 € TTC, pour le suivi de l'ensemble des travaux de mise en conformité des réseaux EU-EP de la rue Aimé Pinel.

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette mission.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 26 septembre 2022

Le Maire,

